

HUG: Hôpital cantonal de Genève

mardi 4 Juil 2023

L'expertise médicale, quelle place dans le système de santé suisse?

Dr Marwène Grira

En parlant d'expertise médicale, il est possible d'être ramené au scandale qui défrayait la chronique il y a quelques années sur un centre d'expertise produisant des rapports frauduleux ([Corela](#)), augmentant la souffrance de nombreux demandeurs d'AI.

D'autres auront en tête les mandats en attente d'attribution qui ont augmenté de 71% entre 2020 et 2021.

Certains penseront l'expertise comme relevant plutôt du domaine du droit ou de l'assurance.

Pourtant il n'en n'est rien, c'est une discipline médicale avec une littérature médicale dans des journaux connus, et qui fait le sujet de congrès, comme celui de l'[EUMASS](#).

Définition

L'expertise est définie par la jurisprudence, c'est un avis d'expert utilisé à des fins décisionnelles lorsque les données ne sont pas claires.

En 1912 en Suisse, la société suisse des médecins spécialistes des accidents voit le jour. En 1960, l'AI est créée. Le premier centre d'expertise médicale ouvre en 1978 à Bâle, avant de devenir la société suisse de traumatologie et de médecine des assurances en 1992.

Les premiers cours pour devenir expert médical sont montés par l'ASA et la SUVA en 1998, mais ceux-ci sont très critiqués car influencés par les assureurs. Ils sont alors placés sous le patronage de la FMH.

Depuis 2003, c'est la Swiss Insurance Medicine (SIM) qui produit la certification sous l'égide de la FMH.

Les cadres de l'expertises sont nombreux

- Expertise en procédure pénale: Unité de psychiatrie légale (HUG)
- Expertise extrajudiciaire: différends médecins-patients, sur la qualité de la prise en charge, à la recherche d'une solution à l'amiable.
- Expertise en droit privé: Assurance privée, Tribunal civil..
- Expertises privées: assuré, ONG
- Expertises en assurances sociales: Mandat le plus fréquent, afin d'évaluer la capacité de travail en fonction des limitations fonctionnelles et des exigences du travail.

L'expertise médicale appartient au domaine de la médecine asséurologique. Elle détermine s'il y a dommage à l'assuré, si ce dommage est assuré et quelle assurance le couvre.

A déterminer, dans l'ordre: Dommage à la santé > Trouble du fonctionnement > Incapacité de travail > perte de gain > couverture par l'assurance.

L'invalidité est définie par l'incapacité de gain totale ou partielle qui est présumée *permanente ou de longue durée*.

Elle implique un élément médical, un élément économique (perte de gain) et un rapport de causalité entre les deux.

Elle est exprimée en %, taux ou degré, d'invalidité. Celui-ci est déterminé par les spécialistes de la réadaptation ou les gestionnaires de dossier, et non pas par les médecins. Sa détermination conditionne l'accès à la rente.

Le calcul du taux d'invalidité repose sur la notion de perte de gain, la rente n'est donc pas calculée en fonction de la sévérité de l'atteinte mais sur le potentiel économique perdu.

La rente est adaptée au degré d'invalidité:

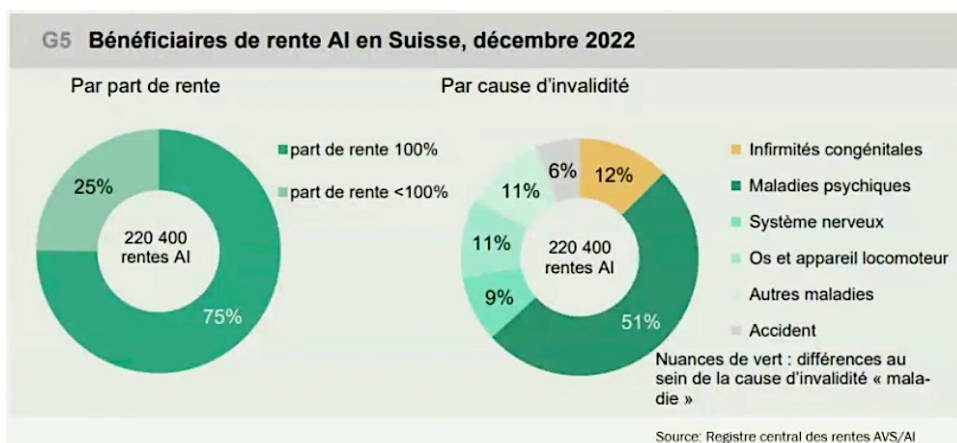
≥ 40% → ¼ de rente

≥ 50% → ½ rente

≥ 60% → ¾ de rente

≥ 70% → rente entière.

Actuellement il y a 248'100 rentes AI en Suisse, et 27'700 rentes à l'étranger, pour un total de 5,4 milliards de CHF, sur 9,7 milliards de dépenses totales de l'AI.



L'assuré est responsable de collaborer avec l'AI pour déterminer son degré d'invalidité et de faire tout son possible pour réduire les conséquences économiques de son invalidité.

Le degré d'exigibilité est déterminé par le médecin expert et inclus dans le rapport. Celui-ci correspond à ce que l'on peut raisonnablement attendre de l'assuré en question pour surmonter ses douleurs par un effort de volonté...

Il est tenu d'informer l'AI de tout changement de son état de santé.

Les lignes directrices de l'expertise médicale suisse

Ces lignes directrices sont basées sur les preuves actuelles, elles ne sont pas juridiquement contraignantes et n'établissent ni ne dégagent la responsabilité du médecin.

De multiples acteurs sont impliqués dans l'expertise des assurances sociales: assuré, expert, mandant, assurances, employeur, médecin/soignant, avocats/tribunaux/protection juridique et l'assistance sociale/curateur.

Le mandant peut être: une assurance, l'assuré, les tribunaux

Le médecin expert doit être spécialiste dans le domaine de l'expertise demandée, au moins post-gradué sous l'égide d'un cadre, inscrit à MedReg, droit de pratique, expérimenté... Il doit être neutre, objectif et diligent.

La certification SIM est uniquement demandée pour les spécialités suivantes: MIG, psychiatrie et psychothérapie, neurologie, rhumatologie, orthopédie.

L'expertise comprend une description de l'état de santé du patient avec examen clinique et diagnostic, de l'atteinte fonctionnelle liée, une évaluation de la capacité de travail.

L'expert doit vérifier que les informations sont complètes, expliquer les circonstances, la nature et l'usage qui sera fait du mandat, offrir un cadre adéquat à l'examen et permettre le recours à un interprète neutre en cas de besoin.

L'assuré peut récuser l'expert proposé pour des raisons pertinentes et présenter une contre-proposition. Il doit collaborer et rester civil. La présence de tiers ou de proches n'est pas autorisée sauf exceptions.

L'expert est rémunéré selon un contrat qu'il passe avec l'OFAS.

Depuis le 1er janvier 2022, les entretiens sont enregistrés pour assurer la transparence et éviter les litiges. l'assuré peut refuser l'enregistrement d'une ou toutes les disciplines de l'expertise, avant ou au maximum 10 jours après celle-ci.

La demande d'expertise médicale pluridisciplinaire se fait depuis 2012 sur la plateforme SuisseMed@P. Elle distribue les mandats de façon aléatoire et permet un lien avec l'AI.

La réalité en Suisse

Il y a bien plus de demandes d'expertise que d'offres, avec une pénurie de médecins experts, ce qui rend l'attente très longue. Les exigences du domaine augmentent, sur des dossiers volumineux parfois très complexes. Il y a un manque de formation pré-grade.

A ne pas oublier aussi les manquements et violations de devoirs professionnels, avec des experts peu qualifiés, des rapports de mauvaise qualité et de la complaisance en faveur des assurances...

Pour éviter cela et après le scandale cité plus haut,

- Les centres d'expertise doivent être accrédités par l'OFAS
- Projet du conseil fédéral entré en vigueur début 2022:
 - Uniformisation des expertises pour les assurances sociale + transparence
 - Enregistrement des entretiens conservés dans les dossiers
 - Liste publique avec les données d'expertise de chaque expert, tenue par l'AI
- Promotion de l'enseignement du domaine et amélioration de la formation postgrade

En 2016, un projet de loi est déposé pour la mise en place d'un centre d'expertise public qui serait intégré aux HUG, et un projet public-privé est lancé, mais celui-ci est abandonné.

A la place, un centre d'expertise est créé aux HUG, c'est l'UEM, Unité d'Expertise Médicale, qui est accréditée par l'OFAS en 2020. L'unité travaille en collaboration avec les différents services de l'hôpital et des médecins experts installés, et fournit une formation postgrade et continue dans le domaine.

Conclusions

- différents types d'expertises médicales
- Peut être mono ou pluridisciplinaire
- Intérêt médical: diagnostic, propositions thérapeutiques
- Intérêt asséculoologique et donc économique
- Risque de faible quantité...
- ...

(Questions)-Réponses

Les médecins responsables des Services Médicaux Régionaux (SMR) de l'AI se basent sur les données récoltées, seuls les cas litigieux nécessitent une expertise.

A noter que l'UEM est aussi présente pour pouvoir faire des contre-expertises, bien que celles-ci ne se soient pas présentées jusqu'ici. Elles se font généralement après décision juridique, pour des raisons économiques évidentes.

L'intelligence artificielle pourrait avoir sa place dans la gestion administrative, afin de fournir des rapport complets et précis de façon plus rapide...

Le titre est une formation complémentaire répartie sur deux ans, délivrée par la SIM mais ne fait pas partie des titres FMH. Auparavant, seul le titre FMH était nécessaire pour faire des expertises. La certification est maintenant nécessaire pour: MIG, psychiatrie et psychothérapie, neurologie, rhumatologie, orthopédie.



Compte-rendu de Valentine Borcic
valentine.borcic@gmail.com
Transmis par le laboratoire MGD
colloque@labomgd.ch